

SNCF

Service des Etudes Juridiques  
et Contentieuses à Strasbourg.

375 L<sup>17</sup> 12/4

< 1953-1954 >

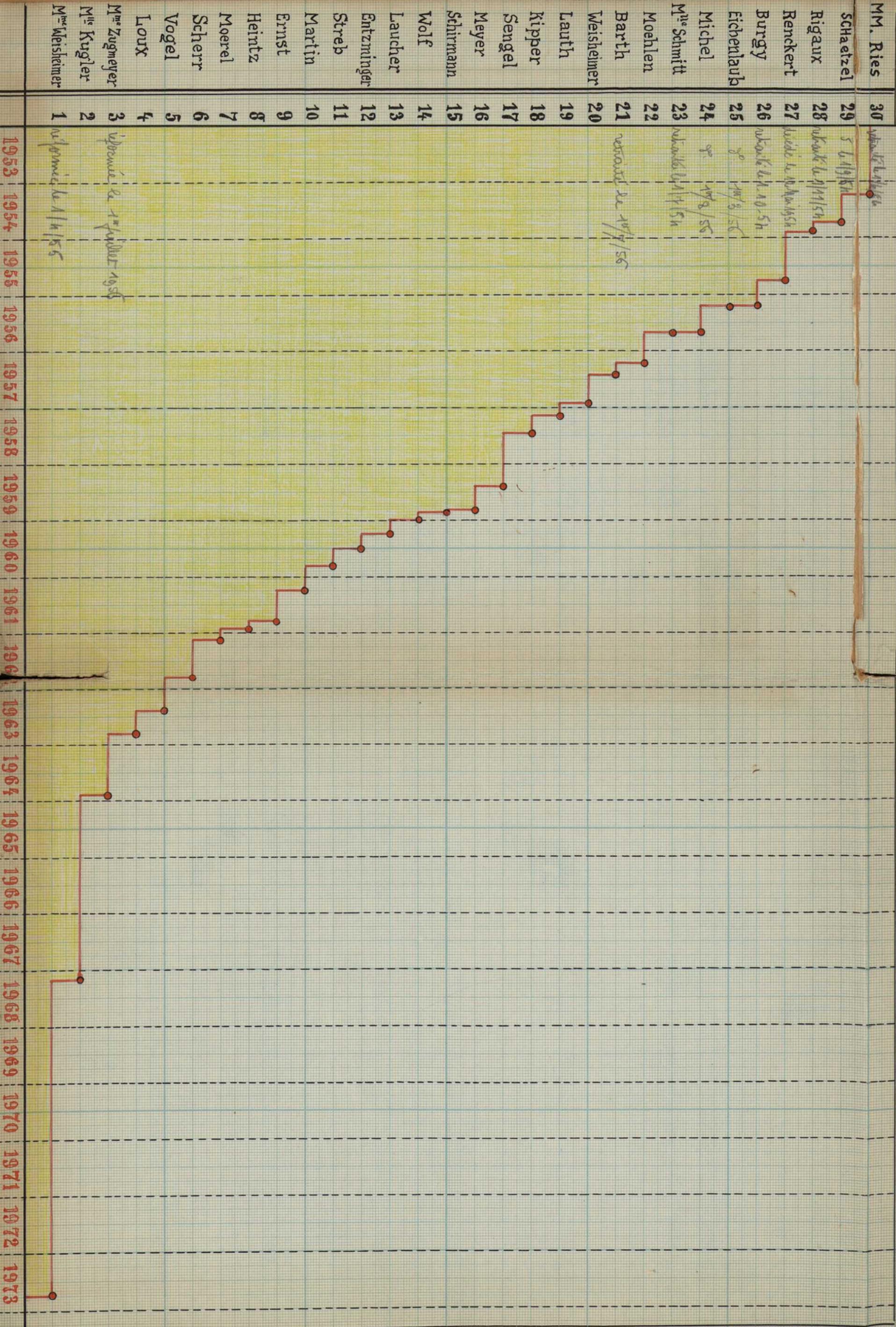
Réduction des effectifs du Contentieux à Strasbourg

Départs à la retraite (Correspondance)

Effectifs :

Graphique illustrant la simulation de l'effectif à la suite des départs successifs en retraite.

# Contentieux - Division de Strasbourg -



1954 - chef de file : Rigaud <sup>zuzya</sup> am 1. nov 54 -  
successeur : Meyer  
successeur chef du Bureau C3

deux semaines  
3 Dec 54

suppression du Bureau d'opérations financières  
Machin attaché au Bureau C3  
Walt chef du Bureau AG  
attaché au <sup>1er</sup> Schmitt

1955 -

Remplacement par Vogel au Bureau  
qui passera avec AG -

1956

deux ans en archives à Paris au Bureau  
affaires fiscales deux bureaux au Bureau  
honorariat au Bureau fiscal de Paris  
(1 million de dollars) -

Michel : AR - contact de tous jours  
sans interruption -

1er juil et deux ans de pontage vers  
l'avant au Michel -

1957

Machin chargé de AT. régime de AG  
successeur pour Schmitt -

Bouche mystère pour Henry ~~et~~  
au départ de l'ancien bureau, suppression  
du Bureau C3 -

Amis de  
F. J.

Secrétariat

31 Juillet 54

NOTE de SERVICE  
pour Monsieur RIGAUX

---

Au départ de Monsieur SCHAETZEL,  
vous voudrez bien fusionner dans la même  
section les oppositions sur traitements  
et les oppositions sur marchandises.  
Le service de cette section sera assuré  
par MM. ERNST et MARTIN sous l'autorité  
de M. WOLF, Chef du Bureau A.G.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*Signé: J. Baillon*

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Strasbourg LE 23 février 1953  
45, rue Saint-Lazare (9°)  
TEL. TRINITÉ 29-84

SERVICE DU CONTENTIEUX

SECRETARIAT

N° 657

Cher Monsieur,

Déférant au désir que vous avez exprimé lors de la dernière visite de M. Laucher, je vous prie de trouver ci-joints trois tableaux faisant ressortir les dates probables du départ en retraite des agents de ma Division.

Sur le premier tableau (annexe I) les agents sont classés par échelles, sur le second (annexe II) par bureaux et sur le troisième (annexe III), présenté sous forme de graphique, d'après la date de leur départ en retraite. Ce dernier tableau me paraît particulièrement instructif puisqu'il fait ressortir la cadence très rapide à laquelle dans les années à venir l'effectif diminuera par départ en retraite; ainsi, d'ici la fin 1957 l'effectif aura diminué de 10 unités, c'est-à-dire d'un tiers, et parmi ces 10 agents se trouvent précisément des agents ayant une très grande expérience des affaires comme MM. Schaetzel (échelle 18) Rigaux (échelle 19) Renckert (échelle 18) et Weisheimer (échelle 19)

Il faudra dès avant 1957 envisager le transfert de certaines affaires à Paris; je vous ferai à ce sujet des propositions précises avant mon départ en retraite.

En ...

14

En ce qui concerne le recul de la date de la retraite prévu par la loi Schmitt (loi N° 51-351 du 20 mars 1951 J.O. du 23 mars) je me suis conformé, pour l'établissement des tableaux, à l'interprétation que le Service Central du Personnel a donné à cette loi par sa note du 30 mars 1951 (Pe 44).

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués et les plus cordialement dévoués.

A. Richman

Secrétariat

26 Février 53

Cher Monsieur BIEDERMANN,

Je vous remercie des états que vous m'avez adressés et qui me donnent des renseignements précis et très clairs sur la situation des agents de Strasbourg.

Vous voudrez bien me faire parvenir un tableau statistique des affaires traitées par votre Division et établi dans la forme demandée par la note ci-jointe.

Veillez agréer, Cher Monsieur BIEDERMANN, l'assurance de mes sentiments bien cordiaux.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*Signé: J. Baillon*

Monsieur BIEDERMANN  
Inspecteur Général  
Division du Contentieux  
à STRASBOURG

Date du départ	N o m	Attributions de l'agent
1.4.54	MM. RIES	Acquisition et vente de terrains. Aide et remplace M. BURGY à la section des archives et du courrier.
1.7.54	Mlle SCHMITT	Dactylographie
1.9.54	SCHAETZEL	Oppositions sur salaires
1.10.54	BURGY	Archives - Tenue du journal - Expédition du courrier
1.11.54	RIGAUX	Chef du Bureau des affaires générales. Accidents du travail régime ex-A.L. - Accidents de droit commun.
1. 4.55	Mme WEISHEIMER	Secrétariat - Dactylographie
1. 9.55	RENCKERT	Accidents de droit commun - Représentation de la S.N.C.F. devant les juridictions de Sécurité sociale.
1. 3.56	EICHENLAUB	Etablissement des actes de vente, d'achat et d'échange de terrains.
1. 8.56	MICHEL	Recouvrement de créances - Recours contre le tiers responsable - Procès commerciaux -
1. 3.57	MOEHLIN	Accidents du travail régime ex-A.L.
1. 5.57	BARTH	Etablissement des actes de vente d'achat et d'échange de terrains.
1.12.57	WEISHEIMER	Bibliothèque - Consultation juridiques aux agents - Prêts hypothécaires en collaboration avec M. SENDEL
1. 2.58	LAUTH	Bibliothèque (suppléant de M. WEISHEIMER) - Recouvrement de créances.
1. 6.58	KIPPER	Procès commerciaux - Recouvrement de créances - Recours contre le tiers responsable -
1.10.59	MEYER	Chef du bureau des affaires commerciales et de recouvrement des créances -
1.11.59	SCHIRMANN	Budget des accidents du travail ex-A.L. - Représentation de la S.N.C.F. devant les juridictions de Sécurité Sociale -
1.12.59	SENDEL	Consultations juridiques aux agents - Prêts hypothécaires - Dommages de guerre -
1. 1.60	WOLF	Litiges avec le personnel - Contraventions de grande voirie - Affaires générales -
1. 4.60	LAUCHER	Procès Commerciaux - Recouvrement de créances -

Date de départ	N o m	Attributions de l'agent
1. 7.60	MM. ENTZMINGER	Chef du bureau des affaires immobilières -
1.10.60	STREB	Accidents du travail régime ex-A.L.
1. 4.61	MARTIN	Oppositions sur salaires
1.10.61	ERNST	Opposition sur marchandises - Cessions et Nantissements de marchés - Faillites - Liquidations judiciaires -
1.12.61	HEINTZ	Affaires de logements - Expulsions -
1. 2.62	MOEREL	Impositions
1.10.62	SCHERR	Recouvrement de créances (Recours contre le tiers responsable en cas d'accident)
1. 5.63	VOGEL	Recouvrement de créances - Recours -
1.10.63	LOUX	Impositions
1.12.64	Mme ZUGMEYER	Suppléante de Mme WEISHEIMER (Secrétariat) Dactylographie
1. 3.68	Mlle KUGLER	Dactylographie

## Incidences des départs en retraite

Année 1954

M. Rigaux me succédera comme chef de la Division. Le 1<sup>er</sup> avril 1954

Il sera remplacé comme chef de bureau par M. Wolf.

M. Ries ne sera pas remplacé du fait que la régularisation des actes d'achat et de vente de terrains sera confiée aux notaires.

Au départ de M. Schachtzel, M. Ernst (oppositions sur marchandises, faillites et liquidations judiciaires) et M. Martin (oppositions sur salaires) formeront une seule section qui sera rattachée au 2<sup>ème</sup> bureau (affaires civiles et accidents) et non au 3<sup>ème</sup> (affaires commerciales) ainsi que je l'avais envisagé tout d'abord.

Mlle Kugler remplacera le Burgy à la section des archives et du courrier; afin de lui permettre de se familiariser avec ce travail elle sera détachée à cette section, à titre d'essai, le 1<sup>er</sup> mars. Il ne paraît pas possible de remplacer M. Burgy par M. Louis (le plus jeune parmi les agents de l'échelle 13); il est en effet plus rationnel d'ubiquer cet agent à son travail correspondant à son grade et à sa formation. \*

Mlle Kugler n'étant plus disponible comme dactylographe, Mlle Schmitt devra être remplacée par une dactylographe en surnombre dans un arrondissement.

Lors de notre réunion dans votre cabinet, au début décembre, M. Martin du Secrétariat Général avait insisté pour que Mlle Randonne actuellement au Détachement financier de Strasbourg soit mutée à ma Division afin de pouvoir bénéficier,

le moment venu, d'une promotion à l'échelle 13, perspective  
qu'elle n'aurait pas si elle restait à son service actuel. Or, cette  
mutation compromettrait les possibilités d'avancement de Madame  
Luzmeyer moins ancienne que celle Baudouin.

Il faudrait par conséquent trouver une dactylographe  
plus jeune (échelle 9 ou inférieure).

Enfin M. Ripaux sera, le 1<sup>er</sup> novembre prochain, remplacé  
à la tête de la Division par M. Meyer qui sera dès le 1<sup>er</sup> avril  
son suppléant comme étant le plus ancien parmi les  
chefs de bureau et il conviendrait de lui déligner dès le 1<sup>er</sup> avril  
la signature des propositions de mandatement et des bons  
de paiement.

M. Lancher succédera à M. Meyer comme chef du 3<sup>ème</sup>  
bureau (affaires commerciales, recouvrement de créances, recours  
contre le tiers responsable en cas d'accident). En sa qualité  
de chef de bureau le plus ancien il sera le suppléant de  
M. Meyer en tant que chef de la Division.

Mons. Lourt sera nommé au 3<sup>ème</sup> bureau.

Année 1955

Avec la mise à la réforme de Mad. Weiskamer le nombre  
des dactylographes tombe à 2 (je ne compte plus celle Kugler  
occupée aux archives). Il est à craindre qu'en cas de congé  
ou de maladie de l'une d'elle, l'autre ne puisse suffire  
à la tâche. La question du remplacement de Mad. Weiskamer

va donc se poser.

M. Rendut sera remplacé par le. Schirmer qui conservera ses attributions actuelles (établissement du budget en matière d'accidents du travail régime ex-AL et représentation de la SNET devant les juridictions de Sécurité sociale).

Au cas où le nombre des dossiers d'accidents de droit commun augmenterait, notamment à la suite d'un accident collectif, certaines affaires pourraient être suivies par le. Weisheimer et M. Herutz et en dernière ressource par le bureau de Paris.

---

\* Une autre solution consisterait à supprimer le poste de le. Burgy et à laisser à chaque bureau le soin de tenir un registre ou un fichier de ses affaires et de se charger de l'expédition de son courrier.

Dans ce cas le<sup>lle</sup> Kugler resterait disponible comme dactylopropre et le recrutement d'une nouvelle dactylopropre ne deviendrait nécessaire qu'à la fin de l'année de Madame Weisheimer (1<sup>er</sup> avril 1955).

A. P. D.   
 22-2-54

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

~~SERVICE DU~~ CONTENTIEUX — DIVISION DE STRASBOURG

Téléphone } 205-82  
                  } 205-90

C. C. P. Strasbourg 17-597

Bureau Secrétariat

Strasbourg, le 22 février 1954.

Dossier N° .....

3, Boul. du Président-Wilson

(Prière de rappeler dans la réponse  
les indications ci-dessus)

Cher Monsieur,

Ainsi que vous vous en souvenez, vous avez examiné avec moi lors de votre visite à Strasbourg, le 26 mars 1953, les remaniements à apporter à l'organisation de ma Division en prévision des départs en retraite qui vont se produire à une cadence assez rapide à partir du 1er avril prochain.

Or, après réflexion et après avoir procédé à un long échange de vues avec les chefs de bureau, je crois devoir apporter des retouches aux propositions que je vous ai faites verbalement lors de notre entretien et dont vous avez pris note.

J'avais d'abord, en serrant le problème de près, essayé d'établir des prévisions jusqu'à la fin 1958, mais j'ai rencontré tant de difficultés qu'il m'a paru préférable de limiter mes prévisions aux années 1954 et 1955 et de laisser à mes successeurs le soin de résoudre les questions en accord avec vous, au fur et à mesure qu'elles se présenteront à partir de 1956. D'autre part il n'est, à mon avis, par nécessaire d'envisager le transfert de certaines affaires à Paris avant l'année 1957.

Une question a particulièrement retenu mon attention : celle de l'établissement des actes authentiques. Par ma note du 9 juin 1953 (EX<sup>2</sup> - 2887/53) je vous en ai exposé toutes les données espérant alors qu'il suffirait peut-être de conférer à mon successeur la qualité de Chef de la Division de Strasbourg pour l'habiliter à passer des actes, j'ai cependant eu des scrupules entretemps. En effet, comme le problème n'est pas assez important pour justifier une solution par voie de décret spécial, nous courons le risque que les divers juges du Livre Foncier ne reconnaissent pas la validité des actes passés par mon successeur; ce risque, qui subsistera toujours, même si la plupart des actes sont reconnus valables, n'est pas négligeable dans tous les cas par exemple où l'acheteur, le vendeur et leurs ayants droit auraient intérêt à contester la validité de l'acte et un seul jugement défavorable à notre thèse serait susceptible de remettre en question la validité de tous les actes passés par mon successeur.

Il ne faut pas perdre de vue que j'ai été habilité par un arrêté du Commissaire Général ayant force de loi; mais déjà

Monsieur CAILLAU

Chef du Contentieux de la S.N.C.F.

45, rue St. Lazare

PARIS (9<sup>e</sup>)

.....

mon changement de grade, conséquence du rattachement de mon Service à celui de Paris, a donné lieu à des difficultés tranchées, il est vrai, par un jugement. Tous les juges du Livre Foncier qui se sont succédés aux Tribunaux Cantonaux depuis plus de trente ans n'ignorent pas que le Chef de la Division de Strasbourg est l'ancien Chef du Contentieux des Chemins de fer A.L. Le cas est différent en ce qui concerne mon successeur et les Juges du Livre Foncier en vérifiant ses qualités estimeront peut-être que ledit arrêté du Commissaire Général ne lui est plus applicable.

Mieux vaut par conséquent confier la régularisation des actes aux notaires afin d'éviter des contestations. Dans ces conditions M. EICHENLAUB et M. BARTH chargés actuellement de l'établissement des projets d'actes deviendront disponibles pour d'autres travaux.

Je vous envoie ci-joint un relevé mis à jour des départs en retraite ainsi qu'une note contenant mes propositions de réorganisation, étant entendu que les agents chargés des fonctions de chef de bureau - comme M. WOLF et, plus tard M. LAUCHER - conserveront leurs attributions actuelles, c'est-à-dire qu'ils continueront à suivre personnellement un certain nombre d'affaires; ils en auront largement le temps puisque le contrôle du travail des agents placés sous leurs ordres ne les occupera pas entièrement.

Je me permettrai de vous entretenir de toutes ces questions lors de mon prochain voyage à Paris.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués et tout dévoués.

*A. Thielen*